

Réunion du Conseil Municipal du 4 juillet 2019

Le quatre du mois de juillet deux mil dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents : Christophe GUILLARME, maire, Mireille PALMIER, Nathalie BLANCHARD, Bernard NAULIN adjoints, Joëlle BAYARD, Jean-Jacques COGNARD, Fabienne ETAIX, Edouard PONCET, Véronique PONTON, Fabien, Dominique DUBOIS, Mireille LAURENDON

Absents excusés : Michel GRAND, Fabien MARTINON pouvoir à Christophe GUILLARME, Maurice ROCLE, Pierre DENIS

Secrétaire de séance : Joëlle BAYARD

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière réunion.

Le compte rendu est approuvé.

En préambule, le Conseil Municipal a effectué une visite du bourg suite aux travaux de la route de Rozier et à l'installation des jeux à l'aire de pique-nique.

ACHAT PARCELLES A 1203 et A 17 – Délibération 1907001

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le souhait d'acquérir les parcelles A 1203 et A 17 (rue du Fournil) d'une surface de 4606 m² afin de bâtir une résidence séniors. Il explique son projet. Ces 2 parcelles appartiennent à Madame TISSOT Alice née MELAY. Elles sont classées au PLU en zone UC et zone N.

Il faudra métrer la partie qui se trouve en zone N afin de fixer un prix d'achat global de ces 2 parcelles. Monsieur le Maire a négocié le terrain constructible à 20 € le m².

Dès qu'un accord sera trouvé entre les parties, une convention sera signée afin de fixer les modalités de la transaction.

Il conviendra également de se renseigner sur la faisabilité du projet.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son accord afin de poursuivre les négociations.

Le conseil, à l'unanimité, valide l'avancement du projet.

DEVIS DESAMIANTAGE – Délibération 1907002

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise AG Développement retenue pour le désamiantage de l'ancienne salle des fêtes est en redressement judiciaire. Une partie des travaux a été réalisée mais l'entreprise n'interviendra plus sur le chantier. Un PV de constat a été réalisé par un huissier. Aucun paiement n'a été effectué à AG Développement. Une consultation a été lancée afin de terminer les travaux.

Seulement 2 devis ont été reçus :

- MTP DESAMIANTAGE : 27 584.38 € HT
- SDRTP : 32 595.00 € HT

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la MTP Désamiantage qui pourrait intervenir fin septembre. Accepté à l'unanimité.

RAPPORT 2018 SIEMLY – Délibération 1907003

En application du décret 95-635 du 6 mai 1995, le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable établi par le SIEMLY doit être présenté aux conseils municipaux des communes membres.

Il a été transmis par mail à chaque conseiller et Monsieur le Maire en présente les grandes lignes.

Où cet exposé, le conseil municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

Arrivée de Fabien MARTINON et Edouard PONCET à 21h25

ENQUETE PUBLIQUE NIGAY – Délibération 1907004

Monsieur le Maire présente l'arrêté préfectoral concernant la régularisation administrative de l'activité de traitement et transformation du lait de l'entreprise NIGAY à Feurs.

Une consultation du public aura lieu du 8 juillet au 2 août. Notre commune se trouvant dans un rayon d'un kilomètre du périmètre de l'installation, le conseil municipal doit émettre un avis.

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

QUESTIONS DIVERSES :

EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES RELATIVES AU TRANSFERT DES CRECHES ET POINT RENCONTRE EMPLOI – Délibération 1907005

La CLECT a procédé à l'évaluation des charges transférées afin de déterminer les attributions de compensation des communes concernées par des transferts :

- Panissières : Crèche – charges transférées pour 48 531.21 €
- Rozier : Crèche – charges transférées pour 37 872.61 €
- St Marcel de Félines : Crèche – charges transférées pour 11 993.75 €
- Balbigny : Crèche – charges transférées pour 49 682.64 €
- Veauche : point rencontre emploi – charges transférées pour 37 156.98 €

Le conseil municipal, 12 voix pour, adopte le rapport de la CLECT.

- **MUTUELLE :** Fabienne Etaix présente les actions de prévention proposées par la Mutuelle Loire Forez pour le dépistage buco dentaire qui s'est déroulé à l'école sous forme ludique (vidéo et jeux) et le dépistage visuel assuré par des opticiens diplômés.

Dominique Dubois a été en contact avec Madame Fernandez (Mutuelle Loire Forez) concernant la participation au financement du défibrillateur, qui propose :

- * La participation de la mutuelle à hauteur de 500 €
- * L'organisation d'une action de formation sur le fonctionnement du défibrillateur

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Fabien Martinon présente tout d'abord les actualités CCFE préparées par Michel GRAND :

- Broyeur pour végétaux : Forez-Est doit proposer prochainement la location d'un broyeur pour végétaux. La commune pourrait se positionner pour la durée qu'elle souhaite. À réfléchir si intéressant pour nous. Les tarifs ne sont pas encore établis. Pour information, une commune le faisait à titre personnel, elle louait un broyeur et en faisait bénéficier ses habitants qui venaient broyer sur place.
- Rappel du 2^e festival de l'histoire courte à Cottance le 16 novembre 2019.
- Forez-Est a validé à l'unanimité un vœu de soutien à la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public nation des aérodromes de Paris.

Fabien Martinon ajoute quelques informations complémentaires :

- Transfert de compétence Eau potable et Assainissement collectif : 40 communes sur 42, dont Civens, ont voté contre. Le transfert de cette compétence à Forez-Est est donc reporté, au plus tard au 01/01/2026.
- Fond de péréquation : le FPIC (Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) 2019 présente un solde positif de 29 023€. Au vu du montant, la communauté de communes a fait le choix de se le verser intégralement.

- **RESTAURANT L'EPICURIEN :** ouverture le 18 juillet
L'appartement sera libéré le 10 juillet par Jean Vindry et occupé par Julien Tribolet.
- **JEUX :** Christophe remercie Fabien pour son travail pour l'aménagement de l'aire de jeux. Belle installation. Des arbres seront plantés à l'automne.

- **TRAVAUX ROUTE DE ROZIER** : Visite sur place du conseil et explications de Bernard Naulin
Les passages surélevés seront réalisés vendredi ainsi que le chemin du parc de la mairie, mise en service des feux lundi 8 juillet, résines avant la rentrée des classes.
Déroulement des travaux sans trop de problèmes, les délais ont été respectés.
Des travaux supplémentaires ont été commandés pour réaliser les enrobés de l'entrée de la mairie et de la place de l'école.
Les enrobés des ilots ont été réalisés dans le cadre estimatif du chantier.
- **ECOLE** : Réaménagement des horaires du personnel. Pour l'année 2019-2020, Pascale interviendra jusqu'à 15h30 en soutien à l'enseignant. Béatrice reprend son temps plein à partir de septembre.
110 élèves à la prochaine rentrée – les parents ont été informés aujourd'hui de la répartition des classes.
Toujours des problèmes de discipline pendant le temps du repas.
- **DON DU SANG** le mercredi 11 septembre
- **RESTOS DU CŒUR** : demande d'une pièce pour distribution des colis – A ce jour pas de local disponible
- **FETE PATRONALE** : Fabien indique que les programmes seront distribués prochainement : ludothèque, concours de pétanque, pizzas, bal, concert, repas et feu d'artifice. Apéritif offert par la municipalité à 11h30 le dimanche 21 juillet
Le concours de pétanque se déroulera dans le clos de la salle, au jeu de boules. Les élus ne souhaitent pas mettre à disposition la cour de l'école qui ne doit pas être ouverte à tous (mégots, alcool...)
Podium de Balbigny pour la Fête finalement prêté gratuitement. Remerciements à Michel.
- **ORDURES MENAGERES** impasse des Roseaux et Chemin de Gervais.
Suite à une nouvelle réglementation, les camions ne font plus de marche arrière pour des problèmes de sécurité. Il faut trouver des solutions :
Impasse des roseaux : regroupement des containers en un seul point de collecte
Gervais : pas de plateforme de retournement existante – la communauté de communes ne propose pas de solution. L'aménagement relevant de la voirie, il reviendrait à la commune d'acheter une parcelle de 10 mètres par 10 mètres pour réaliser une plateforme. À suivre...

TOUR DE TABLE :

- Fabienne Etaix : rappelle la vitesse excessive rue du champ de course.
- Dominique DUBOIS a accompagné la commission fleurissement du département lors de leur visite du village. Ils ont fait quelques propositions d'aménagement.
- Fabien Martinon - Info sur la vitesse hors agglomération si pas de signalisation : si la visibilité est inférieure à 50 mètres, la limitation de vitesse est réduite à 50 km/h maximum.
Manque un panneau limitation de vitesse à l'entrée de la rue du champ de course qui sera commandé et installé par les employés.
- Nathalie Blanchard - CCAS : préparation de la semaine bleue dès la rentrée
- Edouard PONCET : demande si un retour a été fait par la gendarmerie suite à « l'emprunt » de son tracteur

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h